

Politiques publiques

METTRE EN PLACE ET
MAINTENIR OPÉRATIONNEL
SON PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

CONTEXTE

Toutes les collectivités peuvent aujourd'hui être amenées à gérer dans l'urgence des catastrophes naturelles, technologiques...

La mise en place d'un Plan Communal de Sauvegarde est essentielle pour assurer la sécurité et la protection des habitants. Ce plan permet de coordonner les actions des différents acteurs locaux, tels que les services de secours, les autorités locales et les associations de bénévoles, afin de répondre efficacement à la situation d'urgence. De plus, il renforce la résilience de la communauté en favorisant la préparation et la sensibilisation aux risques, ce qui est crucial pour faire face aux imprévus.

En se préparant et en se dotant d'un **Plan communal de sauvegarde** (formation, nouveau mode d'organisation, nouveaux outils techniques...) la commune saura faire face à une situation de crise.

OBJECTIFS

- > Connaître l'environnement global de la sécurité civile, rôles et responsabilités des acteurs de la gestion de crise
- > Analyser les risques et les vulnérabilités pour définir les stratégies d'action et la cartographie opérationnelle
- > Mettre en place le PCS en interne ou piloter efficacement la sous-traitance
- > Maintenir en condition opérationnelle le PCS dans la durée (facteurs organisationnels, managériaux, techniques et humains), avec quels outils ?
- > Concevoir des outils documentaires d'aide à la décision opérationnels
- > Mettre en place un poste de commandement communal opérationnel (PCC) simple et pratique, les outils et les matériels utiles

CONTENU PÉDAGOGIQUE

- > Fondements et contexte réglementaire du Plan Communal de Sauvegarde
- > Organisation départementale des secours
- > Le Plan Communal de Sauvegarde : méthodologie d'élaboration
- > Présentation de retours d'expérience

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Cette formation favorisera l'interactivité entre les participants et l'intervenant expert. Le module sera organisé de manière à favoriser la participation et les échanges entre et avec les stagiaires. Cette formation utilise plusieurs modes d'apprentissage en alternance : apports de connaissances théoriques, échanges entre les stagiaires, simulations, études de cas.

INSCRIPTION

Pour vous inscrire à une formation, vous devez respecter les prérequis, c'est-à-dire, être élu ou travailler au sein d'une collectivité territoriale.

Bulletin d'inscription et tarifs à retrouver sur notre site : www.univ-brest.fr/formations-elus29

INTERVENANT

Guilhem DUPUIS

Responsable du réseau expert et des partenariats de l'Institut des Risques Majeurs IRMa Grenoble

LIEUX

Brest ou Quimper

DURÉE

6h

DATES

Brest le mercredi 22 mai 2024
(9h-17h)

ou

Quimper le jeudi 23 mai 2024
(9h-17h)

Ce module est monté en partenariat avec l'IRMa Grenoble.

Le tarif à cocher sur le bulletin est celui d'1/2 journée pour 1 journée complète de formation

VALIDATION
DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, les stagiaires obtiennent une attestation prouvant leur participation à la formation.

ACCESSIBILITÉ

À l'UBO, l'espace Handiversité et un référent handicap formation continue et alternance vous accompagnent dans l'adaptation de votre parcours universitaire. Contactez le 02 98 01 80 42, ou par mail : handicap.referentfc@univ-brest.fr, dès le début de vos démarches.

CONTACTS

Tél. 02 98 01 81 76

Mail : formations-elus29@univ-brest.fr